

LE COMITÉ

Genève, le 27 février 2025

Dpt de la santé et des mobilités
M. P. MAUDET, Conseiller d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3918
1211 GENÈVE 3

V./réf. : ---

N./réf. : MD/md

Concerne : Ville de Genève – Aménagement du secteur de Rive

Monsieur le Conseiller d'État,

En annexe à la présente, nous avons l'avantage de vous faire parvenir copie du courrier adressé en date du 12 courant à Madame la Conseillère administrative Frédérique Perler, en charge du Département de l'Aménagement, des constructions et de la Mobilité de la Ville de Genève.

Nous y revenons sur nos premières observations concernant le réaménagement de ce secteur clé pour les transports publics émises dans le cadre du projet avorté de parking sous la rue Pierre-Fatio. La Municipalité a repris des études – cette fois sans parking – mais persistant à nier les besoins d'espace pour les transports collectifs qui devraient pourtant être au centre de ses préoccupations. Nous ne disposons peut-être pas de toutes les informations nécessaires, la Ville de Genève ne nous ayant pas – à notre étonnement – consulté ainsi qu'elle l'a fait avec d'autres associations comme l'ATE.

C'est en espérant que nos réflexions rencontreront votre intérêt que nous vous transmettons ce courrier, ceci sans oublier que le même problème de place dévolue aux transports collectifs pour une bonne organisation de leur exploitation ainsi que pour une accessibilité et des échanges aisés pour les usagers, est rémanent à Genève, à l'exemple de la Gare des Eaux-Vives où une morne esplanade a remplacé une avenue verte et dotée d'une boucle de tramway qui resterait plus qu'utile aujourd'hui et qui aurait pu être reconstruite sans même l'autorisation fédérale, ce dont la Ville de Genève n'a pas voulu, contribuant ainsi au peu d'intérêt pour cette gare qui, aux heures de pointe, n'offre vers le centre-ville que des tramways bondés.

Nous pouvons encore mentionner ici la dispersion inadmissible des « connexions » offertes à Chêne-Bourg, ou encore rappeler le projet inacceptable présenté pour le secteur de Cornavin. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dernier, opportunément stoppé entretemps par votre Département, tout en soulignant l'incongruité consistant à organiser des concours d'aménagement de tels lieux sans que les transports publics et leur clientèle soient au cœur de la problématique.

Dans l'espoir de retenir votre intérêt ainsi que celui de vos services, nous vous remercions par avance de l'attention donnée à ce courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, nos plus respectueuses salutations.

Pour le Comité de la CITraP-Genève :

Martin TRIPPEL

Secrétaire

Michel DUCRET

Président



Annexe : mentionnée